



EXTRAI

Envoyé en préfecture le 21/02/2022  
Reçu en préfecture le 21/02/2022  
Affiché le 21/02/2022 -  
ID : 029-212901615-20220215-DCM\_2022\_1\_3-DE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 21

N° 2022-1-3

L'an deux mil vingt-deux,

Le 15 février à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la salle Lannurien.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 février 2022

Madame C. LE BER est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, MARTIN Corinne, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : GOURVES Muriel à Cyril BERTHOLOM, HERFAUT Denis à SIMON Mikael, BERNARD Jean-Michel à ARZUR Yvon, LAGADIC Christophe à CASELLINO Mona, MILIN Claudine à CORNIC Karine

Excusé : CARIOU Philippe

Absente : LE BOSSER Olivia

---

### Objet – APPROBATION DES TRAVAUX DE REFECTION ET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DE PONT COULOUFFANT ET AUTORISATION DE DEMANDER UNE SUBVENTION

---

Monsieur le Maire explique que la densification du trafic route de Pont Couloffant, suite à la construction de 3 lotissements et l'augmentation de la fréquentation quotidienne du nombre de véhicules lourds, a fortement dégradé la chaussée.

Afin de répondre aux exigences de cette densification de circulation et de la fréquentation de cette route par les transports scolaires, il est proposé de procéder à des travaux de réfection et d'aménagement.

Le budget prévisionnel est estimé à 80.000€ H.T. (à confirmer).

Il est proposé de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de demander une subvention, au conseil départemental du Finistère, dans le cadre du Pacte Finistère 2030, à hauteur de 50%.

Envoyé en préfecture le 21/02/2022

Reçu en préfecture le 21/02/2022

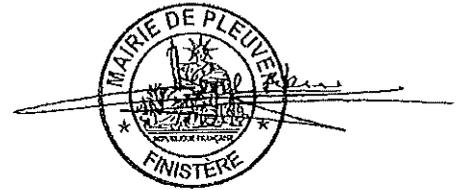
Affiché le

ID : 029-212901615-20220215-DCM\_2022\_1\_3-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** les travaux de réfection et d'aménagement de la route de Pont Coulouffant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention dans le cadre de ces travaux

Le Maire,  
David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex , dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)